



Assemblée générale

RECTIFICATIF

Supplément No 33
(A/48/33)
7 octobre 1993

Quarante-huitième session

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION

Rectificatif

A la page 61, ajouter après le paragraphe 159, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

160. A la 20e séance du Groupe de travail, le Président a informé le Comité qu'à l'issue des consultations qu'il a eues avec les groupes régionaux et plusieurs délégations, il a été décidé que le Comité prendrait note de l'offre faite par la délégation guatémaltèque d'élaborer et de présenter, le plus tôt possible, un projet final de sa proposition, en vue de la prochaine session du Comité spécial, en tenant compte des observations concernant les divers articles faites au sein du Groupe de travail à sa présente session. Il en a été ainsi décidé.

et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

A/48/33/Corr.1